



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA
Céline DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Didier JUAREZ à Gérard BAKINN
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Patrick LOMBARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/02 :

Remplacement d'un membre démissionnaire au Conseil d'Administration du CCAS

Envoyé en Préfecture le :

Edité le :

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Délibération N°2023/02

Objet : Remplacement d'un membre démissionnaire au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L.2122-4 à L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°05 en date du 20 septembre 2021 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et leur désignation ;

Vu le courrier en date du 05 décembre 2022 par lequel Monsieur Joseph SCIASCIA fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 16 janvier 2023 ;

Considérant que Monsieur Joseph SCIASCIA avait été désigné pour siéger comme membre représentant la ville au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Considérant l'obligation de le remplacer au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE DESIGNER**, Madame Yasmine GONAY comme représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Monsieur Joseph SCIASCIA, démissionnaire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 21

Abstention : 8